

REVUE *Camerounaise* de l'ARBITRAGE

Trimestrielle destinée aux Juristes et au monde des affaires

SOMMAIRE

2000
F CFA

I - DOCTRINE

Pages

1 - *Procédures collectives et arbitrage dans l'espace OHADA*

Par Gaston KENFACK DOUAJNI

3

II- JURISPRUDENCE

1) CCJA - Arrêt n° 43/2008 du 17 juillet 2008.

Aff. Mr DAM SARR c/Mutuelle d'Assurances des Taxis Compteurs d'Abidjan dite MATCA.

- Acte Uniforme relatif à l'arbitrage - Article 13 al 2 dudit acte uniforme - Convention d'arbitrage manifestement nulle - Notion - nécessité pour le juge étatique saisi de démontrer en quoi la convention d'arbitrage liant les parties est nulle - Oui.

9

2) CCJA - Arrêt n° 044/2008

Aff. Société Africaine de Relations Commerciales et Industrielles dite SARCI SARL c/ Atlantique Telecom S.A et Telecel Bénin S.A.

- Recours en annulation d'une sentence arbitrale rendue sur le fondement de l'acte uniforme relatif à l'arbitrage - juridiction étatique de droit... compétente en l'absence d'une juridiction spécialement désignée à cet effet.

- Composition en nombre pair du tribunal arbitral - article 8 de l'acte uniforme relatif à l'arbitrage - application du principe de l'imparité - Oui - Irrégularité de la composition du tribunal arbitral résultant du non respect par une partie, du délai imparti pour désigner son arbitre - Oui - Annulation de la sentence arbitrale querellée.

14

3) CCJA - Arrêt n° 045/2008 du 17 juillet 2008.

Aff. Société Nationale pour la Promotion Agricole dite SONAPRA c/ Sociétés des Huileries du Bénin dite SHB.

- Recours en contestation de validité d'une sentence CCJA - Invocation de moyens constitutifs de l'un ou l'autre des cas d'ouverture de contestation de validité de la sentence arbitrale prévus par l'article 30.6 du Règlement d'arbitrage CCJA - Rejet - Oui.

21

Note de Gaston KENFACK DOUAJNI

III - INFORMATIONS

1) *Activités de la Chambre de Commerce Internationale.*

31